



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social

et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale :

thème prioritaire : lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

**Déclaration présentée par Buddhist Tzu Chi Foundation,
Institute of the Blessed Virgin Mary – Loreto Generalate,
Institute of Inter Balkan Relations, Kosmos Associates,
Inc., Loretto Community (Sisters of Loretto), Society
of Catholic Medical Missionaries, organisations non
gouvernementales dotées du statut consultatif
auprès du Conseil économique et social***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La citoyenneté mondiale, comme outil permettant de s'unir pour parvenir à l'inclusion et à l'égalité au moyen de salaires équitables, de politiques budgétaires et de mesures de protection sociale

Nous vivons dans une société mondiale. Cette réalité pourrait nous faire progresser sur la voie de l'unité, de l'inclusion et de l'égalité. Pourtant, notre société mondiale a, dans certains cas, créé de nouvelles sources d'iniquité tout en renforçant celles qui existaient déjà. Comme cela est indiqué dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse, « les avantages en sont très inégalement partagés et le coût en est inégalement réparti » (p. 44). C'est pourquoi la communauté internationale s'unit pour combattre les inégalités grâce à des mesures de protection sociale inclusives qui permettront d'instaurer un monde plus juste et plus équitable. Face à cet objectif, comment procéder ? Par où commencer pour bâtir un monde dans lequel tous les individus seront inclus et auront accès dans des conditions d'égalité à une vie à l'abri du danger ?

Le concept de citoyenneté mondiale est né de la prise de conscience de la multiplicité des liens et de l'interdépendance des êtres humains au sein des plus petites collectivités et au-delà des frontières les plus lointaines. La citoyenneté mondiale est une voie à suivre et non un passeport. Elle suppose que nous cheminions ensemble dans la coopération, le partenariat, l'égalité et la paix. Elle nous place sur le terrain commun de notre humanité commune et de son interdépendance avec l'environnement, que nous devons respecter. Et c'est une voie qui mène aux valeurs fondamentales de ces Nations Unies : la paix et la sécurité, la justice, l'égalité, la dignité humaine et la viabilité de l'environnement.

L'éducation à la citoyenneté mondiale est désormais une cible qui relève de l'objectif de développement durable n° 4. L'UNESCO déclare que « l'objectif premier de l'éducation à la citoyenneté mondiale est de favoriser le respect de tous, de développer un sentiment d'appartenance à une humanité commune et d'aider les apprenants à devenir des citoyens du monde responsables et actifs ». L'UNESCO demande en outre que l'éducation à la citoyenneté mondiale serve d'*outil* permettant de bâtir « des sociétés plus justes, plus pacifiques, plus tolérantes et plus inclusives ».

La Commission du développement social n'a-t-elle pas justement pour objectif de parvenir à une société plus juste, plus pacifique, plus tolérante et plus inclusive ?

Nous avons donc, nous aussi, besoin d'un outil pour y parvenir. Nous proposons par conséquent que la citoyenneté mondiale soit cet outil permettant de nous unir et de parvenir à surmonter les inégalités, et nous appelons ceux que rassemblent les objectifs de la Commission à recourir ce-faisant aux outils de la citoyenneté mondiale présentés ci-après, à mesure qu'ils s'efforcent de mettre en place des mesures de protection sociale.

Interdépendance – Quatre milliards de personnes, soit 55 % de la population qui constitue notre société mondiale, sont sans protection sociale (OIT, 2017, *Rapport mondial sur la protection sociale*). Ce fossé créé par l'inégalité d'accès au droit à la sécurité d'exister nous concerne tous. La pauvreté de nos frères et de nos sœurs a une incidence sur la richesse et le bien-être de nos familles. Ce n'est pas « leur » problème, c'est « notre » échec. Nous vivons, comme nous l'a rappelé Martin Luther King, « dans un réseau de mutualité auquel il nous est impossible d'échapper, unis par la trame commune de notre destinée ». Ainsi, la valeur fondamentale de la justice restera insatisfaite dans nos vies tant que nous ne remédierons pas à cette stratification.

Les appels à la protection sociale exigent que les gouvernements répondent aux « besoins fondamentaux de tous ». Mais qu'est-ce qui motive les nantis à mettre de côté des ressources pour assurer une vie digne à ceux qui sont démunis ? Lorsque nous considérons notre rôle de citoyens du monde, nous puisons cette volonté dans la conviction que nous sommes tous liés les uns aux autres – ce qui concerne une personne me concerne et nous concerne tous.

Collaboration et coopération – Grâce à l'outil de citoyenneté mondiale, nous collaborons et coopérons au lieu de rivaliser. Nous rassemblons, bénéficions de la sagesse de tous, mettons à profit les ressources que nous mobilisons en agissant de manière multilatérale est source de force. Nous *co-opérons*, en oeuvrant côte à côte vers un but commun. La mise en place des systèmes budgétaires et sociaux nécessaires à la sécurité de tous nécessitera cette volonté de faire des compromis, de mettre en commun nos ressources et de rechercher le bien commun.

Égalité – La citoyenneté mondiale place l'égalité au cœur des politiques et de l'action. Parce que nous faisons partie d'une même humanité, nous avons tous un rôle précieux à jouer dans notre société commune. Femmes et hommes, jeunes et vieux, personnes de toutes races, religions et identités – du point de vue de la citoyenneté mondiale, nous sommes égaux et nous nous soutenons les uns les autres. Les politiques qui garantissent l'accès à des moyens de subsistance équitables, une place égale à tous les stades de la carrière et l'autonomie financière de tous contribuent de façon décisive à l'instauration de cette égalité. La citoyenneté mondiale constitue, en outre, une approche fondée sur les droits fondamentaux de la conceptualisation et de la mise en œuvre des mesures de protection sociale.

Pour défendre la valeur de l'égalité, nous devons garantir à tous l'accès à des moyens de subsistance sûrs et nous devons mettre en place un solide socle de sécurité sociale sur lequel pourront s'appuyer ceux qui ont besoin d'être soutenus. Il s'agit d'un droit fondamental qui est énoncé dans la Déclaration des droits de l'homme de 1948 : « Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant [...] une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale » (article 23.3).

Dignité humaine – La citoyenneté mondiale relève d'un engagement visant à promouvoir et à défendre la dignité humaine. Dans bon nombre des documents examinés au cours de la présente session de la Commission ainsi que dans les déclarations et propositions des Nations Unies issues d'alignements, par exemple avec l'Union africaine, la protection et l'inclusion sociales sont souvent associées à l'idée du renforcement du pouvoir d'action de l'humanité, des droits de l'homme et de la dignité pour tous.

Plan d'action sur le vieillissement, article 6 : « Lorsque le vieillissement est considéré comme un résultat positif, l'utilisation des qualités humaines, de l'expérience et des ressources des groupes plus âgés est naturellement reconnue comme un atout pour la croissance de sociétés mûres, pleinement intégrées et humaines. »

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (s'agissant des droits à la protection sociale et à la sécurité sociale) : « Les États parties [...] protégeront les droits des citoyens à la dignité humaine et à l'égalité de traitement en matière de protection sociale et de sécurité sociale. »

BIT et GNUD : « Élargir l'accès des populations à la protection sociale est à la fois un moyen de promouvoir les droits de l'homme et une politique économique judicieuse » (2014, Helen Clark et Guy Ryder).

Règles pour l'égalisation des chances des handicapés : « Les Règles ont pour objet de garantir aux filles et garçons, femmes et hommes handicapés les mêmes droits et obligations qu'à leurs concitoyens. [...] Les handicapés [...] doivent pouvoir prendre une part active à ce processus. »

Comme le montrent ces documents, nous nous sommes éloignés des conceptions passées de la protection sociale, qui était alors considérée comme un palliatif pour ceux qui étaient dans « l'incapacité », et avons à la place pris conscience de la *capacité* de tous. À cette fin, pour s'engager en faveur de la valeur fondamentale de la dignité humaine, il faut que les dispositifs de protection sociale soient des mécanismes de renforcement, d'autonomisation et d'inclusion de toutes les personnes, en tant qu'acteurs des politiques, de leur mise en œuvre et du progrès.

L'unité dans la diversité – L'unité signifie « tous ». Dans l'unité, nous cherchons à trouver, à voir, à entendre et à valoriser la contribution de *tous*, sous toutes nos diverses formes. Du point de vue de la citoyenneté mondiale, la diversité n'est jamais une hiérarchie selon laquelle certains sont poussés vers le bas pour que d'autres puissent dominer. La diversité est une démocratie des diverses façons d'être et des diverses façons de voir ce qui est possible dans notre société mondiale. Nous gagnons en force en acceptant non seulement les idées communément partagées, mais aussi la diversité. C'est en entendant à la fois ce avec quoi nous sommes d'accord et ce que nous ne sommes pas parvenus à voir seuls que les opinions « marginalisées » trouvent une place équitable dans les décisions et les actions qui nous concernent tous. Dans l'*unité*, il faut faire appel aux différences pour créer un « tout » plus complet. À l'aide de l'outil de citoyenneté mondiale, nous nous servons de notre union diversifiée pour trouver des solutions novatrices et agir dans le sens de ce qui est juste, non seulement pour ceux qui sont déjà intégrés, mais aussi pour les laissés pour compte.

Tous ceux qui sont venus à cette cinquante-septième session de la Commission du développement social connaissent déjà l'importance, pour la réalisation de tous les objectifs de développement durable, des salaires équitables, des filets de sécurité financière et des mesures de protection sociale. Tous ceux qui sont venus individuellement à cette session se soucient également des droits et de la dignité des laissés-pour-compte et savent que des mesures budgétaires peuvent aider les laissés-pour-compte non seulement à rattraper leur retard, mais surtout, à contribuer à notre avenir commun. La volonté des personnes réunies à cette cinquante-septième session est présente. Ce que nous appelons maintenant de nos vœux, c'est l'*unification* de cette volonté et notre rassemblement en tant que citoyens du monde, par une véritable collaboration et avec comme base commune notre engagement collectif en faveur de l'égalité et de la dignité pour tous.
